

La rue, on Partage



<http://toulonvardeplacements-asso.fr/>

Bulletin d'information de l'association

N°71 Décembre 2015 – février 2016.

Droits des piétons, des cyclistes, des usagers des transports en commun.

Sommaire :

P2 : Quel air avons-nous respiré dans le Var en 2014 ?

P3 : La Seyne 19 mai 2015 : une cycliste a perdu la vie.

P4 : Mini COP 21 à l'Université de Toulon La Garde.

P5 : Quelle consommation d'énergie pour 1000 km ? Ma première année d'adhérente TVD

P6 : Le mystère des parkings vélos.

TVD Infos.

Bulletin d'adhésion.

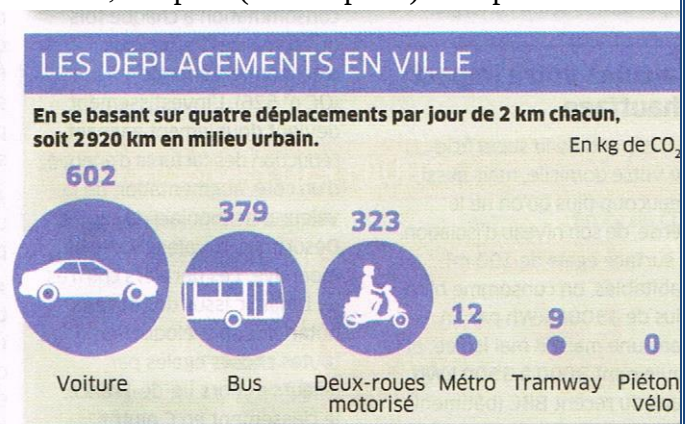
Edito :

Les bons choix pour freiner le changement climatique.

La 21^{ème} conférence internationale pour maîtriser le changement climatique (COP 21), préconise de réduire au maximum les émissions de gaz carbonique (CO₂), qui est le principal facteur de l'augmentation de l'effet de serre dans notre atmosphère. Des décisions doivent être prises à tous les niveaux pour effectuer cette réduction ; en particulier les collectivités, responsables d'investissements à long terme, doivent agir dès maintenant et le plus efficacement possible. Le laisser-faire conduirait à payer une importante taxe carbone individuellement et collectivement. La principale source de création de CO₂ dans l'agglomération de Toulon vient de la circulation automobile. Les décisions importantes doivent donc être prises pour reporter le plus possible les déplacements vers la marche, la vélo-circulation, les transports collectifs.

Le Plan de Déplacement Urbain qui est en révision doit intégrer fortement cette orientation. Un **réseau de pistes cyclables** (cad à chaussées séparées) continues et sécurisées, complété par des parkings sécurisés, doit être rapidement réalisé. Cet investissement et sa maintenance représentent un budget 10 fois moins important que celui nécessaire pour réaliser routes et parkings autos. Un **réseau de cheminement piétonnier**, séparé de la pollution automobile, adaptés (sans rupture) aux personnes à mobilité réduite (handicapés physiques, parents avec poussette, personnes avec bagages) doit relier tous les centres d'activités de l'agglomération. **Les transports collectifs doivent voir leur part d'utilisation multipliée par 2.** Comme montré dans de nombreuses études effectuées par l'agglomération TPM, ce développement passe par la réalisation d'axes lourds tramway, seuls capables de transporter 5000 passagers par heure/sens. Le déplacement en tramway a un impact moyen de CO₂, 60 fois plus faible qu'un déplacement automobile et 35 fois plus faible qu'un déplacement en Bus (voir figure →, tirée de *Que Choisir* décembre 2015). Les bons choix qui ont déjà été faits en 2005 par TPM, doivent être mis en œuvre pour respecter les engagements dans le domaine de la réduction des gaz à effet de serre.

M. Franceschi, président TVD



Toulon Var Déplacements 24 rue Paul Lendrin c/o « café culture », 83000 Toulon

Courriel : contact@toulonvardeplacements-asso.fr --- Tel : 06 18 16 31 27 --- Site : <http://toulonvardeplacements-asso.fr/>

Quel air avons-nous respiré dans le Var en 2014 ?

Selon le bilan AIR PACA (<http://www.airpaca.org/>), La qualité de l'air s'est un peu améliorée par rapport aux années 2012 et 2013 avec un jour sur deux de bonne qualité.

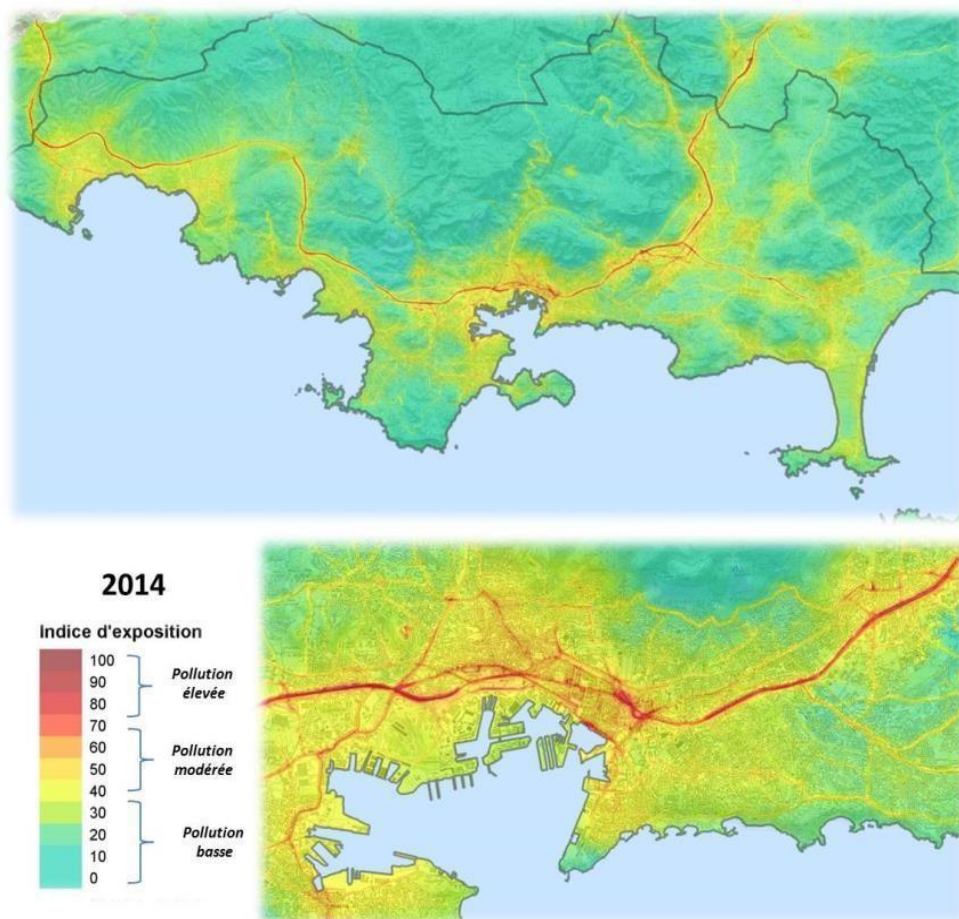
Toutefois, précise cet organisme, ce sont les conditions météorologiques favorables à la dispersion de la pollution qui ont contribué à ce résultat : journées ventées, forte pluviométrie en hiver, températures de l'été moins favorables à la formation d'ozone.

Un pic de pollution aux particules fines a touché l'agglomération toulonnaise pendant 9 jours en mars 2014.

Les oxydes d'azote émis par le secteur routier à 83% créent une pollution chronique le long des axes routiers, fréquentés et embouteillés.

La pollution chronique à l'ozone touche toujours 69% de la population varoise en périphérie des agglomérations et en zone rurale.

Ci-dessous un aperçu des zones polluées dans le var



Nos remarques :

Depuis l'ouverture du 2^e tunnel, des mesures ont montré une légère baisse de la pollution au centre-ville, mais les zones le long des routes et autoroutes, les embouchures du tunnel présentent toujours des taux élevés.

La pollution à Toulon trouve majoritairement son origine dans le domaine des transports routiers et déplacements en véhicules polluants.

Carte de l'indicateur combiné 2014 des concentrations des 3 polluants principaux (NO_2 , PM_{10} , O_3).

Seules des mesures pérennes pour des transports en commun efficaces, des infrastructures nouvelles pour des déplacements doux et propres pourront contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air dans cette ville.

De plus dans cette période de COP 21, n'oublions pas que le transport routier à moteur thermique est également un gros pourvoyeur de gaz carbonique.

Changer nos façons de nous déplacer ferait d'une pierre deux coups : réduire la pollution et participer à sauver le climat.

Vincente Chastel,

Correspondante Air Paca de TVD

La Seyne 19 mai 2015 : une cycliste a perdu la vie dans un accident avec un camion.

Par cette belle matinée de printemps, cette femme de 47 ans qui se déplaçait couramment à vélo, a perdu la vie sur le rond-point Toussaint Merle, percutée et écrasée par un camion. Quelles sont les circonstances de ce drame ? Sauf erreur les résultats de l'enquête n'ont pas été publiés. Selon des témoins, la cycliste venait du sud (rue Pierre Lacroix) pour s'engager sur le rond-point Toussaint Merle (Cf photo 1).



Photo 1

Selon ces mêmes témoins, elle se serait engagée sur ce rond-point en même temps qu'une voiture et que le camion ; c'est sur le rond-point (cf photo 2) que ce dernier l'aurait percutée sur sa droite, renversée et écrasée ; circonstance encore plus tragique, selon d'autres témoins le chauffeur du poids lourd ne se serait pas rendu compte immédiatement du drame ! L'accidentologie des cyclistes (source : associations de la FUB) met malheureusement en évidence l'implication fréquente des poids lourds et autres camionnettes !

Si les statistiques plaident malgré tout pour une relative sécurité des cyclistes, quand on se déplace au quotidien à La Seyne, on se sent de plus en plus souvent « en danger » :



Photo 2

priorités à droite refusées, bus qui vous frôlent (Ex Bld Stalingrad) , portières qui s'ouvrent , et aussi de plus en plus d'automobilistes qui s'impatiente parfois à coup de klaxon derrière vous dans des rues qui ne permettent manifestement aucun dépassement : Ex : boulevard du 4 Septembre, où la voie étroite est bordée de 2 rangées de stationnement, et où certains (minoritaires certes) automobilistes n'hésitent pas à « forcer le passage en vous tassant sur la droite !

La spécificité « négative » de La Seyne tient à son réseau de voies en grande partie très étroites... mais aussi très fréquentées (64000 habitants sur un réseau

hérité de l'époque des « campagnes et chemins ») ; la vitesse des véhicules motorisés y est aussi souvent très supérieure à la limite affichée ... et compatible avec ces anciens chemins ! La présence de nombreuses côtes, jointe à l'état des revêtements, clôt ce tableau des conditions de circulation des cyclistes potentiellement très dangereuse !

Alors comment améliorer la sécurité (réelle et ressentie) des cyclistes ?

1°) La question des infrastructures et aménagements est incontournable :

Faire respecter les aménagements existants : bannir le stationnement illégal mais aussi par exemple baliser/marker la piste cyclable longeant le Parc de la Navale !

Instaurer des limitations de vitesse (30 et 20 km/h) contraignantes là où des aménagements sont impossibles (rues étroites) pour assurer une cohabitation apaisée.

Elaborer un schéma d'aménagement cyclable lié à une programmation de travaux :

En commençant par des « sas vélos » permettant aux cyclistes de se positionner en avant des autres véhicules à l'amont des feux, et puis les « tourne à droite » autorisant aux seuls cyclistes (selon carrefours) à tourner à droite sans attendre le feu vert

(Je précise qu'aucun de ces dispositifs n'existe à La Seyne, alors que le « sas » date de ... 1998 et le « tourne à droite » de 2010 !).

2°) La signalisation doit être améliorée : pour rappeler à tous les usagers la présence des cyclistes :

Exemple : bande verte peinte sur les ronds-points, Autre panneau indispensable : l'indication de la distance latérale de sécurité d'1 mètre : l'espace qu'il faut laisser entre un cycliste et le véhicule qui le dépasse.

3°) la formation (initiale et surtout « continue ») des conducteurs et l'information vis à vis des usagers les plus vulnérables (piétons et cyclistes) n'est pas suffisante ! .../...

....Je n'oublie bien sûr pas les cyclistes eux-mêmes qu'il faut sensibiliser à leur sécurité ! Les équipements : rétroviseur et «écarteur de danger » apportent beaucoup, et la visibilité (gilet et éclairage) est vitale !

Quant à la formation, du moins l'information sur les devoirs, les comportements et les risques, il faut absolument la renforcer, d'autant plus que nombreux sont les cyclistes qui sont de nouveaux adeptes de ce mode de déplacement !

Spécifiquement, la prévention du risque lié à « l'angle mort » est indispensable : c'est vraisemblablement la cause de l'accident mortel du 19 mai : elle doit s'adresser autant aux chauffeurs qu'aux cyclistes !

Je sais que TVD pourra compter sur l'écoute des élus et techniciens, j'espère que cela débouchera sur des actions concrètes en faveur d'une amélioration de la sécurité des cyclistes dans notre ville !

A l'heure de la « COP 21 », ce serait dans « l'air du temps » et particulièrement bienvenu !

Jean-Jacques HAURE-PLACE.

** l'angle mort est la partie de la chaussée que le conducteur d'un gros véhicule ne voit pas dans ses rétroviseurs*

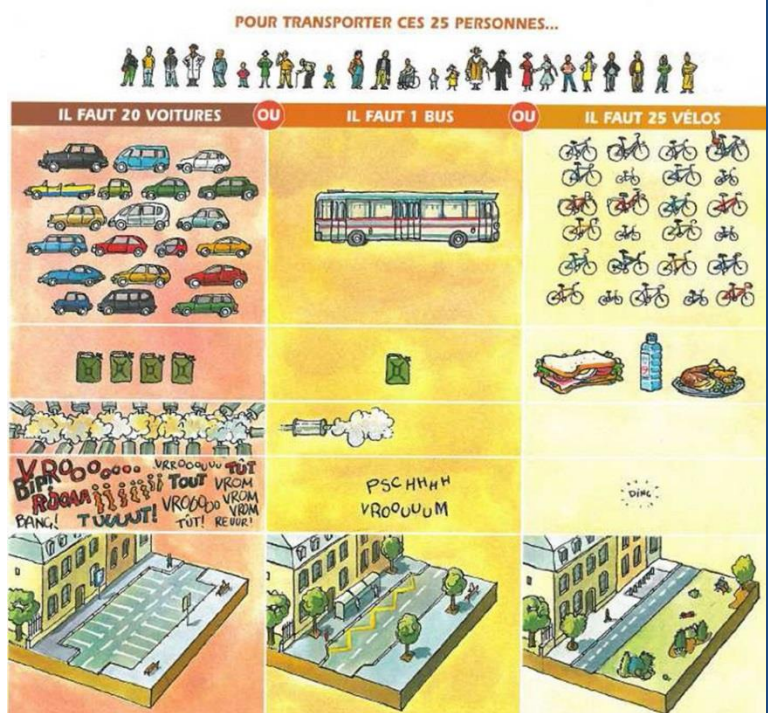
. Une mini COP 21 a été organisée par l'université de Toulon La Garde.

TVD a participé à cette manifestation du 27 novembre 2015, en tenant un stand, dans le cadre de son partenariat avec la FOL (Fédération des Œuvres Laïques).

TVD était présent pour parler de l'influence des modes de déplacements actuels sur le réchauffement climatique par les émissions de CO₂, 60 % des Gaz à effet de Serre mesurés dans l'atmosphère proviennent des véhicules à moteur. L'urgence de modifier nos modes de déplacements et de rendre modernes les transports en tramway, en TER, à vélo, à trottinette et en rollers n'est plus à démontrer.

Cette université située à l'extérieur de Toulon a un besoin énorme d'une ligne de transport propre et de voies vertes ou cyclables !

Brice Lalonde, ancien ministre de l'environnement et actuel conseiller spécial de l'ONU à la COP 21 de Paris, a fait une conférence qui a largement montré le problème mondial du réchauffement climatique avec tous ses effets néfastes sur l'eau, l'air, l'agriculture, la vie de certaines populations menacées par la sécheresse ou la montée des eaux des océans. Mais il a également démontré comment il est possible, si tous les pays le veulent, de transformer cette menace en levier de développement plus harmonieux en respectant les ressources de la planète, en créant de nouvelles technologies pour les énergies renouvelables, en inventant les métiers de demain dont nous aurons besoin. Un véritable espoir pour cette jeunesse



nombreuse venue l'écouter.

« Penser global, agir local », voilà la devise que TVD met en œuvre

Très belle initiative de l'université et de la FOL afin que les étudiants comprennent la notion d'engagement et d'implication associative et que la conférence prenne un sens...

Vincente CHASTEL

Quelle consommation d'énergie pour 1000 km en voiture ou à vélo(VAE) ?

distance parcourue en 100 jours pour un aller-retour de 2X5 km.

-Voiture thermique : 600 kWh

La voiture (en moyenne 1200 kg) consomme environ 6 litres par 100km.

Un litre d'essence ou de "pétrole" pèse environ 0,86 kg contenant 11,63 kWh/kg soit 10 kWh/litre.

Ainsi la consommation énergétique d'une voiture en 1000 km est de 60 litres ou 600 kWh

A 1,4 € par litre la dépense est de **84 €.**

- Voiture électrique : 150 kWh

L'énergie mécanique utilisée par un véhicule thermique ne représente que le quart, le reste étant dissipé en chaleur; si bien qu'un moteur électrique ne fournit que l'énergie mécanique nécessaire soit 150 kWh.

A 0,16 €/kWh, la dépense est de **24 €.**

En fait, une voiture électrique est plus légère et consomme de 100 à 150 kWh aux 1000 km selon les modèles.

<http://automobile.challenges.fr/dossiers/20120807.LQA3178/la-verite-sur-la-consommation-des-voitures-electriques.html>

Remarque :

Selon l'Ademe, le bilan des gaz à effet de serre évités est positif après 80.000 km parcourus.

Comme le gain est de 60 €/1000 km; le surcoût pour une rentabilité écologique de la voiture électrique serait de 4800 €.

Conseil :

L'achat d'une voiture électrique utilisée 8 ans sera rentable à plus de 10.000 km/an (40 km pendant 250 jours ouvrés) avec un surcoût acceptable de 4800 € (80 mille km avec gain de 60 € par mille km) Cependant si le moteur électrique est pratiquement inusable, les batteries ne l'étant pas, mieux vaudrait les louer.

-VAE, Vélo à assistance électrique : 10 kWh

La batterie délivre 36 V / 10Ah. L'énergie théorique disponible est $36 \times 10 = 360$ Wh ou 0.360 kWh.

L'autonomie est d'environ 35 km.

Ainsi la consommation d'énergie est de 0,36 kWh pour 35 km soit 0,01 kWh/km ou **10 kWh/1000 km.**

A 0,16 €/kWh, la dépense est de **1,6 €.**

- Le vélo urbain mieux que la voiture

La majorité des déplacements urbains font moins de 5 km et il ne faut pas plus de temps à vélo qu'en voiture.

Avec un VAE, le rayon d'action passe à 10 km.

Avec une indemnité de 0,25 €/km soit 250 € pour 1000 km; le VAE sera remboursé et bon pour la santé

Michel PIERRE

Secrétaire d'ACTEnergies

<http://actenergies.e-monsite.com/>

Ma première année d'adhérente

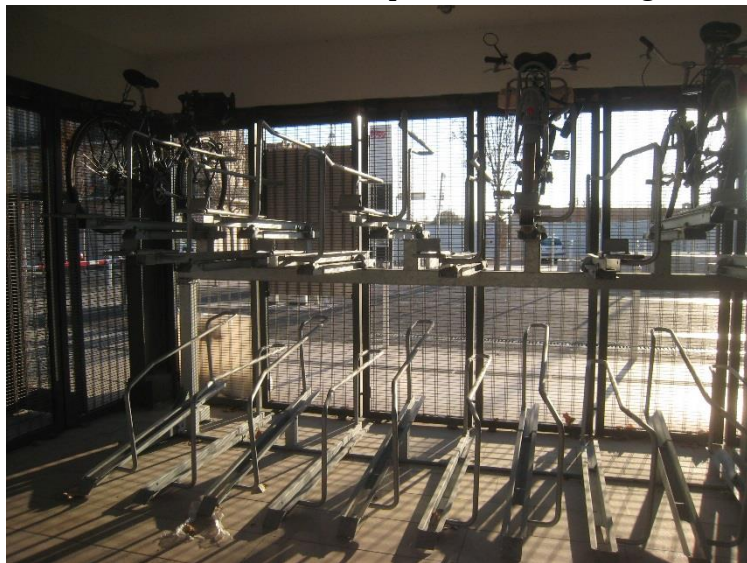
Toulon que les embouteillages. En participant aux réunions et aux tenues de stand j'ai appris beaucoup sur les différents modes de déplacements. Début octobre, TVD a participé aux journées R.E.V.E.S. à La Seyne et à cette occasion, j'ai rencontré Françoise, gérante de la Biocoop de La Garde qui flânait parmi les divers stands : belle occasion pour lier connaissance ! Biocoop justement organisait le samedi suivant une journée « Biotonome » pour essayer d'éveiller la conscience des consommateurs, joli programme



dont le slogan était le suivant : « **apprendre et échanger sur l'idée de mieux et moins consommer** ». TVD, promoteur des modes actifs de déplacement (piétons, vélos) et de l'utilisation des transports en commun, a été invité à tenir un stand d'information à cette journée. Et ce jour là, j'ai convaincu une jeune personne de prendre une adhésion auprès de notre association. J'étais toute fière. Vous aussi adhérez, plus nous serons nombreux, plus nous pourrons faire la promotion des déplacements actifs et écologiques. A suivre ...et à bientôt !
Lydie ABELLO

Le mystère des parkings vélos.....

Qui parmi les usagers du vélo urbain ne s'en est pas fait voler au moins un ? On maudit alors ciel et terre... Vélo volé, ironique anagramme lovée au creux de nos quotidiens, de ceux qu'on parcourt quand on part au travail notamment en train. Et garer son vélo en gare génère une angoisse elle aussi quotidienne. **Aussi l'apparition d'un local à vélos sécurisé apparaît-elle vraiment comme un plus...** pour ne pas dire une nécessité ; TVD vous a présenté celui inauguré à la gare de la Garde dans son précédent bulletin



(n°70), qu'en est-il de celui qui jouxte la gare de Toulon, accolé au local « accueil » parking voitures à l'ouest ? Fort de 20 emplacements sur 2 niveaux « cet abri vélos est disponible en accès libre aux heures d'ouverture de la gare de 4H30 à 0H00 », donc sous clé aux heures de fermeture.

Pour essayer d'en savoir plus, j'ai à vélo rendu visite au local sinon à ses usagers pendant une semaine tous les jours à des horaires variables mais entre 7H00 et 22H45. Résultats comptables : entre 3 et 5 vélos ~~accrochés~~ accrochés par des antivols au pouvoir dissuasif varié, varié aussi leur degré de vétusté. J'ai alors laissé un petit message sur chacun d'entre

eux avec mes nom et n° de tél. : une seule réponse prudente et rassurante : pas de problème, il laisse son vélo la semaine pour le reprendre le week-end ; alors que lorsqu'il se garait sur les arceaux près de la gare routière, on lui avait tiré, taxé, dérobé (peu importe- Il existe plus de 80 synonymes à voler) pièces détachables et détachées ainsi que vélo entier... La nuit tous les vélos sont gris ? Poussant un peu plus loin, je sonnais le préposé au parking voitures : très sympa mais avouant n'avoir pas grand-chose à dire sur cet abri si ce n'est qu'il n'avait jamais entendu parler de vols et qu'il me conseillait d'aller rencontrer le chef d'escale... Après avoir franchi un double contrôle du personnel, le chef d'escale m'annonce qu'il y a entre 10 et 20 utilisateurs quotidiens, que ce sont essentiellement des usagers du TER vers Marseille et qu'il n'en sait guère plus, sinon pas de plainte pour vol ou l'absence de goulotte mais, précise-t-il, des vols devant la gare oui, oui...

Je sors de la gare, il fait beau, 7 vélos sont garés devant la gare: entre les arceaux de la gare routière (2 ~~différents~~), différents lampadaires, arbres (3 ~~différents~~) et contre les grilles du parking voitures ouest (2 ~~différents~~).

Patrice le Blanc

TVD INFOS

- TVD tiendra son **Assemblée Générale le samedi 27/02/2016**, au foyer de la jeunesse, Place d'Armes, Toulon à 9H.

On vous attend à partir de 8H30 café/thé/viennoiserie à l'appui...

- Autres infos : <http://toulonvardeplacements-asso.fr/>

Toulon Var Déplacements :

Bulletin d'ADHESION 2016

C/O Café Culture, 24 rue Paul Lendrin, 83000 Toulon

Courriel : contact@toulonvardeplacements-asso.fr -- Tel : 06 18 16 31 27 -- Site: <http://toulonvardeplacements-asso.fr/>

NOM Prénom

Adresse.....

Code Postal..... Ville

Email :

☐ Adhésion 2016 à Toulon Var Déplacements : 15 € ☐ Etudiant, faible revenu 7 €

Association <50 membres : 15 € / association >50 membres : 30 €

L'adhésion comporte l'envoi de « La rue on partage », bulletin de l'association (4 numéros)

Je souhaite recevoir le **bulletin sous forme électronique** ☐ ou sous forme papier ☐

☐ abonnement seul au bulletin, envoyer 5 €

Chèque à l'ordre de TVD, à envoyer au siège de l'association ou directement à la trésorière :

Lydie ABELLO, TVD, 21 Impasse Michelet 83390 CUERS